

**CAISSE NATIONALE
DE
SECURITE SOCIALE**

Boulevard Denis SASSOU
NGUESSO

B.P : 182
Tél : 22 281 00 93
Email : cnss.bzv@laposte.net

N° 003 BZV

N/Réf : DG/EO/EO

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité* Travail* Progrès

COMMUNIQUE DE PRESSE

En application du décret n° 2020-100 du 1^{er} avril 2020 portant organisation du service public pendant la période du confinement, le Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale rappelle aux employeurs qu'une permanence est assurée de 9 heures à 13 heures, tous les jours ouvrables, à la direction générale, dans les directions départementales et agences.

Par ailleurs, le Directeur Général précise que pour les entreprises en fonctionnement, désireuses de payer les cotisations sociales, celles-ci ne subiront ni majorations de retard ni pénalités.

Fait à Brazzaville, le 13 AVR. 2020

Le Directeur Général




Evariste ONDONGO